

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 25 Octobre 2013**

L'an deux mille treize, le 25 octobre à 20 h.30, le Conseil Municipal de la commune de CHOUZY-sur-CISSE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINOIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 octobre 2013

Présents : MM. MINOIS, BLONDET, BRISSON, EMERIAU, GUYARD, HORBOWA, SAVAUX.
Mmes LECANTE, BESNARD, CARITA, COURVOISIER, GACOIN, MARECHAL, PASQUIER,
M. BRUNEAU (fin de séance)

Absents excusés :

Absents excusés ayant donné procuration :

Madame PASQUIER a donné procuration à Madame BESNARD
Madame RYGIERT a donné procuration à Monsieur BRISSON
Monsieur COURCHAY a donné procuration à Madame GACOIN,
Monsieur HOUDAS a donné procuration à Monsieur MINOIS,

Secrétaire de séance : Mme COURVOISIER Martine

INFORMATIONS

M. le Maire donne les informations suivantes :

- Etat civil : 2 naissances et 2 décès en octobre 2013.
- La brocante organisée par l'APECC s'est déroulée dans de bonnes conditions.
- M. Dragon, Inspecteur départemental de l'Education Nationale, est venu à Chouzy-sur-Cisse pour faire un premier point sur le fonctionnement de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires avec le Maire et l'Adjointe aux Affaires Scolaires.
- Une réunion ouverte à tous les partenaires de l'école s'est tenue le 15/10 pour faire le point sur le fonctionnement de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.
- Le laboratoire Innothéra a fêté ses 100 ans d'existence et ses 40 ans à Chouzy-sur-Cisse en inaugurant sa nouvelle unité de production le jeudi 17/10.
- M. le Maire a participé le vendredi 18/10 au matin à une réunion organisée par Mme le Recteur pour faire le point sur la rentrée scolaire en Loir-et-Cher.
- M. Le Maire a participé le vendredi 18/10 après-midi à une réunion organisée par M. Le Préfet pour discuter du devenir de l'allée de Coulanges, actuellement non entretenue du fait de la dénonciation de la convention d'entretien entre l'ONF et le Conseil Général.
- M. le Maire a participé le jeudi 24/10 à une émission de Radio Plus FM relative à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires.
- Une soirée de remerciements pour les organisateurs de la Fête du Vélo s'est tenue au domaine de Chanteloire le mardi 22/10.

1. AFFAIRES GENERALES

1.1. Intercommunalité – Rapport de la commission locale chargée de l'évaluation des transferts de charges (CLECT) :

a) Voirie et stationnement de la Communauté d'Agglomération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5 ;
Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies ;
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois ;
Vu l'avis favorable de la CLETC réunie le 6 septembre 2013

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) Approuver le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées et détransférées à l'occasion de l'adaptation des critères de l'intérêt communautaire en matière de voirie et de stationnement de la Communauté d'Agglomération, du 6 septembre 2013.
- 2) Charger Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT dans le cadre de la voirie et du stationnement de la Communauté d'Agglomération, sous réserve de la vérification de l'exactitude de la nouvelle longueur de voirie communautaire dans notre commune et charge Monsieur le Maire ou toute autre personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

b) Programme Local d'Habitat (PLH) :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-5 ;
Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies ;
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois ;
Vu l'avis favorable de la CLETC réunie le 6 septembre 2013

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- 1) Approuver le rapport de la commission locale chargée de l'évaluation du coût des charges transférées dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Programme Local de l'Habitat : Subvention versée à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du 6 septembre 2013.
- 2) Charger Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PLH et charge Monsieur le Maire ou toute autre personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette délibération.

1.2. PLU : point d'étape :

M. le Maire rappelle que :

- ✓ dans le cadre de l'élaboration du PLU se déroule actuellement l'enquête publique qui s'achèvera le 26/10/2013.
- ✓ le Commissaire enquêteur proposera, dans les semaines qui suivent l'enquête, son avis et que cet avis servira au Conseil Municipal pour arrêter ses choix finaux
- ✓ un site internet ouvert pour s'opposer au PLU de Chouzy-sur-Cisse a publié pendant le déroulement de l'enquête des propos diffamatoires à l'encontre des membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres, de porter plainte pour diffamation contre l'auteur du site « jaimechouzy.perso.sfr.fr » et de réclamer justice devant les tribunaux.

1.3. Parking covoiturage :

Certains administrés organisent pour se rendre à leur travail, le covoiturage. Aussi, pour encourager et faciliter cette pratique, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de dédier au covoiturage le parking situé face au cimetière, route de la Champagne. Un panneau identifiant le lieu sera posé à cet effet.

1.4. Demande de dénomination d'une rue, place ou square des Combattants d'Afrique du Nord :

- Après avoir examiné la demande de Monsieur ROULLIER, Président du Comité Directeur Départemental de l'UNC 41, réclamant la dénomination d'un lieu (place, rue ou square) intitulé « Combattants d'Afrique du Nord »,
- Considérant que l'actuelle place des Anciens Combattants rend hommage aux morts de toutes les guerres,

le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.1. Demande de subvention Tour du Loir-et-Cher :

A la majorité de ses membres (10 pour, 7 contre, 1 abstention), le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention pour le 55^{ème} Tour du Loir et Cher qui se déroulera du 16 au 20 avril 2014. Elle sera de 0.12 € par habitant soit 232,20 € (1 935 habitants).

2.2 Demande de subvention 4L Trophette :

Monsieur le Maire,

- informe le Conseil Municipal de la demande de Messieurs Guitton et Stephen qui sollicite une aide financière de la commune pour leur projet 4L Trophy 2014 qui se déroulera du 13 au 23 février 2014.
Ce projet est un raid humanitaire. Il est porté par l'association 4L Trophette, association nouvellement créée à Chouzy-sur-Cisse.
- rappelle au Conseil Municipal que dans sa séance du 21/07/2006 il avait décidé d'instituer une bourse communale annuelle à des jeunes s'investissant dans une action d'intérêt général et de générosité.
- propose de donner une suite favorable à ce projet sous réserve que Messieurs Guitton et Stephen viennent relater cette expérience auprès des enfants des écoles de Chouzy-sur-Cisse. et proposent pour le bulletin municipal un article relatant leur mission.

A l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide d'accorder une somme de 500 € à l'association 4L Trophette pour soutenir leur projet de raid humanitaire.

2.3. Demande de subvention concert de Noël « Les Arts d'Héliion » :

M. le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. Gresse, Président de l'association « Les arts d'Héliion » qui organise le dimanche 8 décembre 2013 en l'église de Chouzy-sur-Cisse un concert Festillésime avec l'ensemble musical « Les folies françaises », à savoir une subvention exceptionnelle de 1000 € afin d'équilibrer son budget prévisionnel.

Après avoir examiné cette demande et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité de ses membres, d'accorder une subvention de 1 000 € à l'association.

2.4. Ouverture de crédit (FPIC) :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- du nouveau mécanisme de péréquation appelé FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales et communales) institué par la loi des finances de 2012
- que la commune de Chouzy-sur-Cisse est bénéficiaire d'un montant de 14 977 € et doit reverser aux communes défavorisées d'Agglopolys la somme de 275 €.
- qu'il faut ouvrir les crédits nécessaires à ce prélèvement et reversement.

Chapitres et comptes	Ouverture de crédits en €	
	Dépenses	Recettes
011 - 605	+ 14 700	
73 - 7325		+ 15 000
014 - 73925	+ 300	

Le Conseil Municipal approuve les ouvertures de crédits sur le budget communal comme indiqués dans le tableau ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces ouvertures de crédits.

2.5. Demande de remise de pénalités :

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu le 28 septembre et 07 octobre dernier deux courriers de la Direction Générale des Finances Publiques lui indiquant que deux habitants de la commune avaient demandé à ces services la remise gracieuse de pénalité d'un montant de 27.94 € pour l'un et 51.80 € pour l'autre, suite au retard de paiement de la Taxe d'Urbanisme.

L'avis émis par les services de la DGFIP quant à ces demandes de remise gracieuse est favorable.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (16 pour 2 contre) des membres présents et représentés :

↳ Décide de donner un avis favorable aux demandes de remises gracieuses de ces pénalités de 27.94 € et 51.80 €

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

3. AFFAIRES DIVERSES

3.1. Compte rendu de la commission Affaires générales du 07/10/2013

M. Blondet , rapporteur de la Commission, présente les différents dossiers examinés :

↳ Projet de préau à l'école :

La commission n'est pas favorable dans la mesure où un préau existe déjà dans le hall de la maternelle.

↳ Aménagement paysager devant le gymnase :

La commission propose :

La plantation d'une haie le long des nouveaux pavillons.

La plantation de 6 arbres fruitiers.

La plantation de charmilles le long du parking.

La réalisation de massifs de fleurs au printemps prochain.

↳ Devenir de la maison MARIN (5 place de la Mairie)

La maison Marin est en cours d'acquisition dans le but de rendre la commune propriétaire d'une unité foncière place la mairie pour permettre une requalification de la place. La commission propose de la laisser en l'état jusqu'à la fin du mandat (fin mars 2014). Il appartiendra à la future équipe municipale d'étudier avec précision la requalification de cet espace.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, valide les propositions de la Commission Affaires générales.

Le Maire,
Jean-Philippe MINOIS

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée le vendredi 22 Novembre à 20h 30